

LUNETTES DE PROTECTION - Référence 10454



1. Instructions de Sécurité

Cet écran facial n'offre pas une protection illimitée des yeux et du visage. Pour votre propre protection, veuillez lire l'ensemble de ces instructions avant toute utilisation de ce produit.

1.1. Instructions Particulières

1- Ce produit est destiné à une protection des yeux contre les risques à impact modéré mais n'est pas incassable

2- Ne pas modifier ou altérer le produit

3- Les lunettes doivent être impérativement remplacées en cas de rayure ou si elles sont endommagées afin de ne pas gêner la visibilité et ne pas diminuer la protection

4- Ces lunettes de protection ne protègent pas contre les projections de métal en fusion, des solides chauds et des risques électriques.

5- Dans des circonstances particulières, certaines peaux extrêmement sensibles peuvent ressentir des allergies suite à un contact épidermique avec certains matériaux.

6- Les protecteurs de l'œil contre les particules lancées à grande vitesse, portés sur des lunettes à branches ophtalmiques classiques, peuvent provoquer des chocs, occasionnant ainsi un danger pour l'utilisateur.

6- Si une protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes est requise, il convient alors que le protecteur soit marqué de la lettre T suivant immédiatement la lettre d'impact, c'est-à-dire FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, le protecteur de l'œil doit être alors utilisé uniquement contre les particules lancées à grande vitesse à température ambiante.

2. Présentation

2.1. Domaine d'application

Les lunettes de protection protègent les yeux des projections de liquides, ou de particules. Elles peuvent être réutilisable.

Il est conforme aux exigences de la norme UN166 :2001 du règlement (UE) 2016/425.

2.2. Caractéristiques Techniques

Modèle 10454	
Dimensions	55 x 60 x 150 mm

2.3. Marquage

Des marquages (conformes à la norme EN 166) se trouvent sur la visière de l'écran facial et le corps de l'équipement de tête :

- Monture (équipement de tête) :**
 Logo CH : identification du fabricant
 F : Symbole de protection contre les particules à grande vitesse.
 Impact à faible énergie (45m/s)
 EN 166 : norme certifiée
 CE : marquage CE
 238TW : Code postal Taïwan (fournisseur)
- Oculaire (Visière de l'écran facial) :**
 2C-1.2 : facteur de transmission
 Logo CH : identification du fabricant
 1 : classe optique
 F : Symbole de protection contre les particules à grande vitesse.
 Impact à faible énergie (45m/s)
 CE : marquage CE
 238TW : Code postal Taïwan (fournisseur)

2.4. Signification des marquages

➤ Classe optique

Classe optique : (Marquage)	1 : Travaux continus 2 : Travaux intermittents
-----------------------------	---

➤ Symbole de résistance mécanique

Symboles de résistance mécanique (Marquage Oculaire et Monture)	S Solidité renforcée (5.1 m/s) F Impact à faible énergie (45 m/s) B Impact à moyenne énergie (120 m/s) A Impact à haute énergie (190 m/s)
---	--

Si les symboles F, B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur de l'œil complet. La lettre T immédiatement après le symbole de l'impact autorise l'utilisation pour les particules lancées à grande vitesse à températures extrêmes. En l'absence de la lettre T le protecteur doit être utilisé à température ambiante.

➤ **Symbole de marquage du domaine d'utilisation**

Le symbole de marquage indiquant le domaine d'utilisation comprend 1 seul chiffre (cf. tableau ci-après). Si le protecteur comprend plusieurs domaines d'utilisation, les chiffres appropriés doivent être marqués successivement sur la monture, par ordre croissant.

Symbole	Désignation	Description du domaine d'utilisation
Pas de symbole	Usage général	Risques mécaniques non spécifiés et risques engendrés par les rayonnements ultraviolets, infrarouge, solaire et du domaine visible
3	Liquides	Liquides (gouttelettes ou projections)
4	Grosses particules de poussière	Poussière ayant une grosseur de particules > 5 µm
5	Gaz et fines particules de poussière	Gaz, vapeurs, gouttelettes vaporisées, fumée et poussière ayant une grosseur de particules < 5 µm
8	Arc électrique de court-circuit	Arc électrique produit lors d'un court-circuit dans un équipement électrique
9	Métal fondu et solides chauds	Projections de métal fondu et pénétration de solides chauds

➤ **Symbole de marquage du facteur de transmission**

Numéro d'échelon	Perception des couleurs	Applications typiques	Sources spécifiques ^{a)}
2-1,2 2-1,4 2-1,7	Peut être altérée, sauf marquée «2C-classe de protection»	À utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'onde < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plus grande partie des U.V.B. ^{b)}	Lampes à vapeurs de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les «lumières noires», les lampes actiniques et germicides.
2-2 2-2,5	Peut être altérée, sauf marquée «2C-classe de protection»	À utiliser avec des sources qui émettent un fort rayonnement à la fois dans les domaines spectraux U.V. et visible et, par conséquent, nécessitent l'atténuation des rayonnements visibles.	Lampes à vapeurs de mercure à moyenne pression telles que lampes photochimiques.
2-3 2-4			Lampes à vapeurs de mercure à haute pression et lampes à halogène-métal du type lampes solaires.
2-5			Systèmes de lampes pulsées. Lampes à vapeurs de mercure à haute, et à très haute pression, et lampes au xénon telles que lampes solaires.
a) Les exemples sont donnés comme guide général.			
b) Les longueurs d'onde de ces zones correspondent à celles recommandées par la CIE (c'est-à-dire, UVB : 280 nm à 315 nm — UVC : 100 nm à 280 nm).			

3. Nettoyage et entretien

Les lunettes de protection doivent être nettoyées avec un produit du type eau savonneuse, solution optique, ou solution légèrement alcoolisée et séchées avec un tissu doux. Toute partie de l'écran facial en contact avec le porteur doit être bien désinfectée avec de l'alcool.

Comme tous les produits de protection la durée de vie celui-ci dépendra du domaine d'emploi, du soin et de l'entretien. Vérifier régulièrement l'état de la lentille. Aucune pièce n'est remplaçable ni interchangeable. En cas de dommages, jeter le produit. Après usage de vos lunettes de protection, celles-ci doivent être remises dans son emballage protecteur d'origine. Dans tous les cas, le produit doit être remplacé après une période de 2 ans.

4. Transport

Les lunettes de protection doivent être transportées dans son emballage d'origine pour éviter l'exposition à l'air et à la poussière.

5. Garantie et Conformité du produit

La garantie ne peut être accordée suite à :

Une utilisation anormale, une manœuvre erronée, une modification non autorisée, un défaut de transport, de manutention ou d'entretien, l'utilisation de pièces ou d'accessoires non d'origine, des interventions effectuées par du personnel non agréé, l'absence de protection ou dispositif sécurisant l'opérateur, le non-respect des consignes précitées exclut votre machine de notre garantie, les marchandises voyagent sous la responsabilité de l'acheteur à qui il appartient d'exercer tout recours à l'encontre du transporteur dans les formes et délais légaux.

Protection de l'environnement :

Votre appareil contient de nombreux matériaux recyclables.

Nous vous rappelons que les appareils usagés ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets. Les produits électriques ne doivent pas être mis au rebut avec les déchets ménagers. Merci de les recycler dans les points de collecte prévus à cet effet. Adressez-vous auprès des autorités locales ou de votre revendeur pour obtenir des conseils sur le recyclage.



Cet appareil est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (EPI).